

DÉLIBÉRATION N° 07/17
Relative à l'adoption du compte administratif 2016 du budget principal



Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire le 28 Mars 2017,

- VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le code des communes applicable en Nouvelle-Calédonie,
- Sur présentation du compte administratif faite par le Président de séance et après examen détaillé,

Après avoir désigné Monsieur Yann PERALDI président de séance, constaté que le Maire se soit retiré avant délibération et en avoir délibéré à la majorité des voix, soit :

POUR : 10 voix (Yann PERALDI, Joëlle LE MARREC, Fabienne VIBERT, Angéla ANGARS-VEA, Valérie SOURY-LAVERGNE, Roland POLI par procuration, Guylaine LEROY par procuration, Milène SAUTRON, Michel DEVILLERS, Claude MEOUDHIA)

CONTRE : 1 voix (Frédéric PERDRIAT)

ABSTENTION : 1 voix (Martine BERTONI)

ADOpte LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1 :

Il est donné acte de la présentation du compte administratif 2016, joint en annexe, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

LIBELLES	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		482 245 948
Opérations de l'exercice 2016	422 216 908	570 857 272
TOTAUX	422 216 908	1 053 103 220
RESULTAT DE CLOTURE		630 886 312

Section d'investissement

LIBELLES	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés	221 576 637	
Opérations de l'exercice 2016	401 957 083	146 323 207
TOTAUX	623 533 720	146 323 207
RESULTAT DE CLOTURE	477 210 513	

Sections confondues

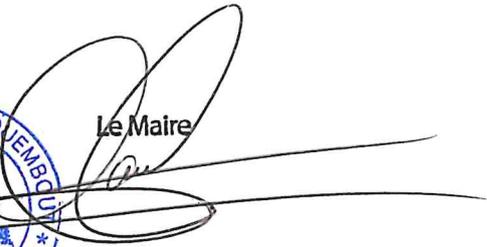
LIBELLES	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultat de clôture en Fonctionnement		630 886 312
Résultat de clôture en Investissement	477 210 513	
TOTAUX	477 210 513	630 886 312
RESULTAT DE CLOTURE 2016		153 675 799

Article 2 :

Le compte administratif du budget principal de l'exercice 2016 est adopté.

Article 3 :

La présente délibération sera transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Nord et au Trésorier de la province Nord et inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal de Pouembout.

 **Le Maire**

Robert COURTOT